Image not found or type unknown

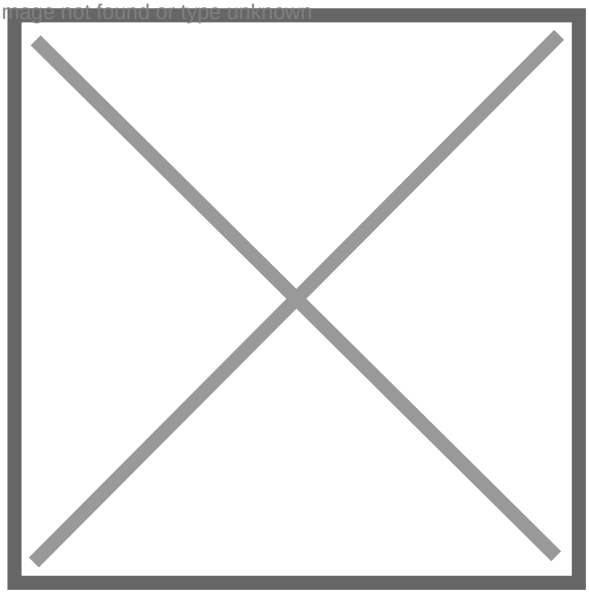

Problème de liquidation judiciaire

Par **sarais**, le **19/09/2008** à **16:01**

bonjour,

Père de 3 enfants dont 1 en bas âge, je vis maritalement avec ma femme depuis 20 ans. Je me suis retrouvé en liquidation judiciaire alors que j'avais mon entreprise en nom propre. Je suis passé au tribunal sans avocat car nous n'en avons pas les moyens à l'heure actuelle. On m'a tout pris et il ne me reste plus que la maison qui n'est pas encore terminée. Elle a été estimée, par un expert des tribunaux, à 137.000 € avec le terrain. Après avoir discuté avec le juge et le liqidateur judiciaire, ces derniers sont d'accord pour me la laisser racheter à 80.000 €. Elle seras mise en vente le 11.12.2008. Mais voilà le problème : c'est que je suis interdit bancaire. Qui pourrait me conseiller pour la sauver ? On me parle de monter une SCI, de prêt hypotécaire, mais comment faire ? Je n'ai pas les moyens de payer un avocat et de régler mon problème bancaire qui s'élève à 2.3OO €. Nous somme au bout du gouffre. Aidez-nous, nous sommes à votre disposition. Merci.

Par **coolover**, le **19/09/2008** à **16:10**

Bonjour sarais.

Ta situation n'est pas évidente et ce n'est pas un problème juridique que tu as mais un problème financier car il n'y a pas de règles légales qui permettent d'avoir de l'argent quand on a pas...

Effectivement, de passer par une SCi ou par tout autre moyen pour lever le problème de l'interdiction bancaire est une solution. Mais si tu crées une SCI, tu te doutes bien que les

banques vont regarder qui est associé et risque de refuser le prêt en voyant que tu es insolvable et interdit bancaire.

Pour trouver des solutions financières, le mieux est de démarcher les conseillers financiers des banques, de voir dans ton environnement amical ou familial les possibilités d'aide et surtout, de voir une assistante sociale dont c'est le métier de trouver des solutions à des problèmes financiers.

Un spécialiste financier te sera bien plus utile qu'un avocat.

Bon courage à toi !

Par **thinhbui**, le **01/06/2009** à **04:08**

liquidation judiciaire vient d'un motif reel ou d'escroquerie ou d'abus,
laisse faire liquider et vous verrez mieux un nouveau depart !.....et, fait vos affaires avec un comptable et bien tenir vos livres.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés